



COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE



Rapport administratif et financier

exercice **2018**

Conformément aux prescriptions de la loi cantonale du 13 avril 1984 sur l'Administration des communes, le rapport administratif et financier de l'exercice 2018 de la commune d'Aire-la-Ville présente les différentes actions menées par les autorités politiques en 2018.

Les commentaires des dicastères respectifs des deux Adjoints, Madame Christine Rambach et Monsieur Michel Apothéloz, ont été rédigés en collaboration avec eux. Qu'ils soient ici remerciés de leur précieux soutien pour l'élaboration de ce rapport administratif.

Le rapport administratif et financier de l'exercice 2018 de la commune d'Aire-la-Ville a été approuvé par le Conseil municipal dans sa séance du lundi 13 mai 2019.

Editeur

Commune d'Aire-la-Ville

Rédaction

Commune d'Aire-la-Ville

Conception et réalisation
cmc éditions Sàrl

Illustrations

Merci à Pascale Pochon, Christine Rambach et Nicolas Cattaneo pour leurs photos qui racontent si bien la vie de la commune.

© Commune d'Aire-la-Ville / cmc éditions Sàrl

Impression

Copypap SA

Le message du Maire	4
Les autorités de la commune	
Exécutif et Conseil municipal.....	6
Commissions.....	7
Conseil municipal	
Séances 2018.....	8
Aperçu de l'année au fil du plan comptable	
Administration générale.....	12
Ordre et sécurité publics, défense	13
Formation.....	14
Culture, sports et loisirs.....	15
Sécurité sociale.....	17
Transports.....	19
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	20
Finances et impôts.....	20
Comptes annuels 2018	21
Annexes	
Rapport de l'organe de contrôle.....	48
Fondation communale pour le chauffage, Aire-la-Ville, rapport de l'organe de révision.....	50
Fondation les Chouettes, rapport de l'organe de révision.....	55



*Dominique Novelle
Maire d'Aire-la-Ville*

L'année 2018 a été marquée par de multiples dossiers dont certains, particulièrement complexes, ont requis des efforts soutenus. Au vu des résultats obtenus, nous en retirons à la fois une grande fierté et beaucoup de satisfaction.

Signalons tout d'abord le vote à l'unanimité, par le Conseil municipal, d'une délibération de CHF 4'150'000.00 pour la construction d'une crèche. Ce projet a été combattu par un comité référendaire qui a obtenu le nombre de signatures nécessaires pour être tranché en votation populaire. L'exécutif s'est dès lors attaché à convaincre Aériennes et Aériens de son bien-fondé : une assemblée communale, l'engagement d'une société de communication, la constitution de six comités de soutien et l'élaboration de la brochure pour le Service des votations et élections ont été organisés. Le 14 octobre, un résultat très clair est sorti des urnes : 60.76 % des électrices et électeurs ont validé notre projet. Parallèlement à ce processus démocratique, les architectes ont déposé l'autorisation de construire au mois d'avril.

Un autre dossier, moins astreignant, a été la validation officielle du nom « Colline aux Oiseaux » par un Arrêté du Conseil d'Etat. Une cérémonie officielle en présence des Autorités et des habitants du lieu s'est déroulée le samedi 17 novembre 2018 au chemin de Treulaz pour fêter la fin des travaux et officialiser la mise en place de la nouvelle signalisation « Colline aux Oiseaux, Cne Aire-la-Ville ».

Un changement est intervenu dans le personnel du secrétariat avec la démission de Madame Pierrine PREVEDELLO, suite à la naissance de sa fille au mois de juin. Nous la remercions vivement pour tout le travail qu'elle a accompli au cours des deux années qu'elle a passées au sein de l'administration de la commune, et pour le soin qu'elle y a apporté. Une nouvelle collaboratrice, Madame Pascale POCHON, a été engagée au 1er juin avec le titre de secrétaire-réceptionniste. Nous lui souhaitons pleine satisfaction dans ses nouvelles fonctions.

A l'occasion de la Fête nationale du 1er août, nous avons accueilli Monsieur Michel BALESTRA, président du Conseil d'administration des Services Industriels de Genève. Orateur de talent, il a conquis nos concitoyennes et concitoyens grâce à une prestation marquée par sa personnalité, son enthousiasme et la grande maîtrise de son thème.

A la rentrée scolaire de septembre, une nouvelle organisation du parascolaire a vu le jour. En effet, suite à l'arrêt des activités des associations « Coup de Pouce » et « Petits Becs », l'encadrement des enfants a été confié au GIAP à midi et à 16h00, et le restaurant scolaire a été pris en charge par la Mairie. J'aimerais ici saluer et remercier ces deux associations communales pour le magnifique travail d'encadrement des petits Aériens et Aériennes qu'elles ont accompli tout au long de ces années, de même que pour leur engagement très professionnel et très apprécié de l'ensemble des parents.

Un clin d'œil également à toutes nos sociétés locales qui, par leur intense engagement au service des habitantes et habitants, animent la vie locale au travers de diverses manifestations appréciées de toutes et tous.

En ce qui concerne nos résultats comptables, je me félicite une fois encore d'une gestion rigoureuse qui nous permet de réaliser à nouveau un exercice comptable excédentaire avec un peu plus de CHF 550'000.00 de bénéfice.

Mes remerciements vont à notre secrétaire communale, Madame Véronique DUPERRIER, dont l'engagement précieux et continu tout au long de l'année nous a permis de passer de l'ancien plan comptable au nouveau sans accroc, tout en assurant le bon fonctionnement de l'administration, et le service à la population. Toujours au chapitre du nouveau plan comptable, je souhaite étendre mes remerciements à notre Fiduciaire F.I. Fides Immo Sàrl, ainsi qu'à la Fiduciaire Alexia pour tout

le travail qu'elles ont fourni pendant cette année de transition. La complexité de ce nouveau plan comptable a nécessité de la part de toutes les personnes impliquées un surcroît de travail considérable.

Mes remerciements vont aussi à Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, qui sont les maillons essentiels et nécessaires à la bonne marche de notre institution. Je les remercie pour leur engagement sans faille et pour la confiance qu'ils et elles me témoignent tout au long de l'année.

Pour conclure, j'aimerais remercier mes deux adjoints, Madame Christine RAMBACH et Monsieur Michel APOTHELOZ, pour l'immense travail qu'ils accomplissent tout au long de l'année dans leurs dossiers respectifs, ainsi que pour l'aide qu'ils m'ont apportée dans l'élaboration de ce rapport administratif.



Dominique Novelle
Maire d'Aire-la-Ville

EXÉCUTIF

Maire **Monsieur Dominique NOVELLE**
Adjointe **Madame Christine RAMBACH**
Adjoint **Monsieur Michel APOTHELOZ**



CONSEIL MUNICIPAL

Jonathan CHRISTIN
Rocco COCCHIOLA
Philippe ELTSCHINGER
Bertrand FUMEAUX
Hamidou HAMA
Nathalie HENRIOD
Stéphane JOYE
Livio LANZA
Irène MAIO
Véronique MOULLET BOUCHARDY
José NODA GONZALEZ
Yannick NOVELLE
André PHILIPP



BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Président **Monsieur Jonathan CHRISTIN**
Vice-Présidente **Madame Irène MAIO**
Secrétaire **Monsieur Livio LANZA**

Finances

Exécutif	Monsieur Dominique NOVELLE, Maire
Président	Monsieur José NODA GONZALEZ
Membres	Madame Nathalie HENRIOD Messieurs Philippe ELTSCHINGER, Bertrand FUMEAUX, Stéphane JOYE, André PHILIPP

Bâtiments

Exécutif	Monsieur Dominique NOVELLE, Maire
Président	Monsieur Livio LANZA
Membres	Madame Nathalie HENRIOD Messieurs Rocco COCCHIOLA, Philippe ELTSCHINGER, Hamidou HAMA, Yannick NOVELLE

Routes, canalisations, parcs et promenades, cimetière

Exécutif	Monsieur Dominique NOVELLE, Maire
Président	Monsieur Jonathan CHRISTIN
Membres	Madame Irène MAIO Messieurs Bertrand FUMEAUX, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, André PHILIPP

Sécurité, feu, police et protection civile

Exécutif	Monsieur Michel APOTHELOZ, Adjoint
Président	Monsieur Stéphane JOYE
Membres	Madame Véronique MOULLET BOUCHARDY Messieurs Rocco COCCHIOLA, Bertrand FUMEAUX, Livio LANZA, Yannick NOVELLE

Animation et sorties des aînés

Exécutif	Monsieur Michel APOTHELOZ, Adjoint
Présidente	Madame Nathalie HENRIOD
Membres	Mesdames Irène MAIO, Véronique MOULLET BOUCHARDY Messieurs Bertrand FUMEAUX, Hamidou HAMA, Stéphane JOYE

Sports et loisirs

Exécutif	Monsieur Michel APOTHELOZ, Adjoint
Présidente	Madame Véronique MOULLET BOUCHARDY
Membres	Madame Nathalie HENRIOD Messieurs Hamidou HAMA, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, André PHILIPP

Social, humanitaire, petite enfance parascolaire et école

Exécutif	Madame Christine RAMBACH, Adjointe
Présidente	Madame Irène MAIO
Membres	Madame Nathalie HENRIOD Messieurs Jonathan CHRISTIN, Rocco COCCHIOLA, Philippe ELTSCHINGER, Livio LANZA

Culture et manifestations

Exécutif	Madame Christine RAMBACH, Adjointe
Président	Monsieur André PHILIPP
Membres	Mesdames Nathalie HENRIOD, Irène MAIO, Véronique MOULLET BOUCHARDY Messieurs Jonathan CHRISTIN, Bertrand FUMEAUX

Environnement, traitement des déchets, TPG et trafic, cité de l'énergie

Exécutif	Madame Christine RAMBACH, Adjointe
Président	Monsieur Yannick NOVELLE
Membres	Messieurs Jonathan CHRISTIN, Bertrand FUMEAUX, Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ

Commission des Réclamations

(concerne la taxe professionnelle)

Messieurs	François COUSIN Bertrand DEILLON Edouard DUPERRIER Claude GIANADDA Antonino TRIFILETTI
-----------	--

Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni à dix reprises entre les mois de janvier et décembre 2018.

Séance du 22 janvier 2018

Communications et propositions du Maire et des Adjoints

Changement d'équipe au Croissant Timbré et arrivée de Madame HOWALD.

Réintégration de la commune dans l'association des communes de la Champagne pour le développement de la région de Pô au Burkina Faso, et maintien de la subvention communale.

Point de situation sur le projet de crèche à Aire-la-Ville et présentation détaillée par l'architecte lauréate Madame LIENGME. Monsieur le Maire annonce que la prochaine étape pour le Conseil municipal sera de voter le crédit de construction pour un montant de CHF 4'150'000.00 lors de la séance du Conseil du 28 février 2018.

Naturalisation.



▼ *Un arrêté du Conseil d'Etat valide l'appellation «Colline aux Oiseaux». A l'automne, autorités et habitants du lieu célèbrent la pose de la nouvelle signalisation.*



Séance du 26 février 2018

Présentation du projet d'exploitation d'une gravière au lieu-dit « Prés de Chien » par Monsieur ARNAUD de la société Soreval SA.

Communications et propositions du Maire et des Adjoints

L'Arrêté du Conseil d'Etat du 17 janvier 2018 a validé l'appellation « Colline aux Oiseaux ». Des panneaux d'entrée de localité pourront être installés de part et d'autre du chemin de Treulaz.

Autorisation délivrée pour la réfection du terrain de tennis. Le projet sera soumis au Conseil municipal pour délibération avant le début des travaux.

Projet de règlement pour l'attribution des mérites communaux afin de faciliter le travail des commissions dans la sélection des dossiers. Le choix final est sélectionné par le Bureau du Conseil et l'Exécutif.

Délibération

Approbation du crédit de construction d'un montant de CHF 4'150'000.00 pour la construction d'un espace de vie infantine à Aire-la-Ville à l'unanimité des membres présents.

Nomination des membres pour la commission ad hoc pour la révision du plan directeur communal.

Séance du 28 mars 2018

Communications et propositions du Maire et des Adjoints

Lancement d'un référendum contre la délibération concernant le crédit de construction pour la future crèche par le « Comité du Vieux-Bac ».

Présentation des futures constructions sur les parcelles CHUDZINSKI et WICHT. La commune a donné un préavis positif pour ces constructions (5 villas et 1 petit immeuble).

Approbation du règlement concernant l'attribution des mérites communaux à l'unanimité des membres présents.

Nouvelle organisation du parascolaire pour septembre 2018 en collaboration avec le GIAP.

Motion

Motion de Monsieur ELTSCHINGER concernant le parascolaire afin qu'aucun accord ne soit signé avec le GIAP avant que la commission sociale n'ait étudié le dossier et que le Conseil municipal ne se soit prononcé sur le sujet. Cette motion a été refusée par 1 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions.



Commune à vocation agricole, Aire-la-Ville accueille aussi de nombreuses entreprises florissantes, et a su réserver aux enfants une place de choix dans ses différents espaces publics.

Séance du 25 avril 2018

Communications et propositions du Maire et des Adjointes

Monsieur le Maire informe que le référendum concernant le projet de crèche a abouti. Une votation aura lieu le dimanche 14 octobre 2018. Une séance publique de présentation est prévue le lundi 4 juin 2018.

Vérification des comptes de l'année 2017 qui se soldent sur un bénéfice de CHF 545'594.20 et présentation du rapport administratif et financier de l'exercice.

Délibération

Approbation de la délibération concernant le projet d'extraction de gravier au lieu-dit «Prés de Chien».

Séance du 14 mai 2018

Délibérations

Approbation du rapport administratif et financier de l'exercice 2017.

Election des membres du bureau du Conseil municipal pour la période du 1er juin 2018 au 31 mai 2019.

Séance du 25 juin 2018

Communications et propositions du Maire et des Adjointes

Validation du Service des Votations et Elections de la date du dimanche 14 octobre 2018 pour la votation concernant le référendum.

L'invité d'honneur pour la Fête du 1er août sera Monsieur Michel BALESTRA, président du Conseil d'administration des SIG.

Monsieur le Maire annonce que contrairement à ce qui avait été prévu, il n'y aura certainement pas besoin de créer une commission pour la mise à jour du plan directeur communal.

Délibérations

Approbation des comptes 2017 de la Fondation « Les Chouettes » à l'unanimité des membres présents.

Approbation des comptes 2017 de la Fondation communale pour le chauffage.

Approbation du règlement relatif aux places de parking à louer dans le parking du cimetière.

Séance du 10 septembre 2018

Communications et propositions du Maire et des Adjoints

Envoi du tout-ménage pour la régulation des parkings sur la commune.

Arrêté du Conseil d'Etat pour la limitation en zone 40 à la Colline aux Oiseaux et dénomination de cette dernière par le Service des nomenclatures. Une première à Genève en la matière.

Motion

Motion de Monsieur Y. NOVELLE concernant la réglementation des parkings du corps enseignant de la commune qui est acceptée par 6 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

Questions et divers

Une demande est formulée pour faire repeindre les passages pour piétons dans le village. Ce poste est prévu au budget 2019.

Naturalisation.

Séance du 31 octobre 2018

Présentation du rapport de conformité du PDCom 2011 au PDcn 2030 par Monsieur PAVILLON du bureau Urbaplan.

Communications et propositions du Maire et des Adjoints

Monsieur le Maire salue le bon résultat de la votation concernant le projet de crèche qui a été accepté par la population.

Fin des travaux de marquage dans le parking du cimetière pour l'entrée en vigueur au 1er janvier 2019.

Nouvelle association sur la commune constituée par les jeunes du village «La Jeunesse d'Aire-la-Ville».

Délibération

Approbation de la dissolution du groupement intercommunal de la Champagne pour le CASS.

Validation du rapport de conformité du plan directeur communal à l'unanimité des membres présents.

Nomination des président-e et vice-président-e des bureaux de vote pour l'année 2019.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commission des finances s'est réunie pour étudier le budget 2019 qui présente un montant de CHF 3'708'457.00 aux charges et CHF 3'708'563.00 aux recettes.

Séance du 19 novembre 2018

Délibération

Approbation des indemnités allouées en 2019 aux Maire, Adjoints et Conseillers municipaux.

Approbation du montant de CHF. 30.00 minimum de la taxe professionnelle 2019.

Approbation de l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU (Fonds intercommunal pour le développement urbain) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

Approbation pour l'adoption du budget 2019, de la fixation du taux du centime additionnel pour l'année 2019 et du centime additionnel pour l'impôt sur les chiens 2019.

Séance du 18 décembre 2018

Présentation du projet d'exploitation de gravière au chemin de Muchillon par Monsieur ARNAUD de la société Soreval.

Communications et propositions du Maire et des Adjoints

Les dates des séances du Conseil municipal en 2019 :

- Mercredi 23 janvier
- Lundi 25 février
- Lundi 25 mars
- Lundi 29 avril
- Lundi 13 mai
- Mercredi 19 juin

Délibération

Approbation des amortissements complémentaires en 2018.



Aperçu de
l'année 2018

au fil du
plan comptable

0 _ Administration générale

0110 CONSEIL MUNICIPAL

Notre Conseil a été très engagé, sollicité durant toute l'année par différents et importants dossiers qui ont tous été menés à leur terme avec succès. La sortie de mi-législature, qui s'est déroulée en mai à Lugano, a été un succès aux dires de tous les conseillers et conseillères présents.

0220 SERVICES GENERAUX

Il y a eu du changement au niveau du personnel administratif au cours de l'année avec le départ de Madame PREVEDELLO pour cause de maternité. Une nouvelle collaboratrice, Madame Pascale POCHON, a été engagée au mois de juin en tant que secrétaire-réceptionniste.

L'arrivée du nouveau plan comptable MCH2 a été un défi auquel Madame DUPERRIER a su faire face, avec beaucoup d'efficacité et de brio. Qu'elle soit ici remerciée pour tout le temps qu'elle a consacré à ces deux importants changements intervenus en 2018, et qu'elle a menés en parallèle à la bonne marche du secrétariat.

▼ *Après quinze ans de bons et loyaux services, la salle polyvalente a profité de la pause estivale pour s'offrir un parquet remis à neuf.*

0290 IMMEUBLES ADMINISTRATIFS

Après plus de quinze années d'une utilisation intensive, le parquet de la salle polyvalente a dû subir quelques travaux de rajeunissement. Il a donc été poncé et imprégné durant la pause estivale.

Il a également fallu procéder d'urgence au changement de l'horloge mère et de la centrale sono qui ont subitement cessé de fonctionner.

L'entretien de nos bâtiments a fait l'objet d'un bon suivi grâce à notre collaborateur,

Monsieur Arthur SCHNEIDER, que nous remercions pour le sérieux de son travail. Le nettoyage des bâtiments de la commune est toujours confié à l'entreprise TN Nettoyages qui délègue cette tâche, pas toujours reconnue à sa juste valeur, à son fidèle et très apprécié collaborateur, Monsieur Paulo LOPES.

Avec l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable, il faudra attendre 2019, voire 2020, pour avoir une idée précise du niveau d'énergie consommée.



1 _ Ordre et sécurité publics, défense

14 ETAT CIVIL

Voici les différents événements concernant l'Etat Civil survenus en 2018 sur le territoire de notre commune.

Naissances dans la commune	0
Décès dans la commune	2
Mariages célébrés à Aire-la-Ville	0
Mariages célébrés à Aire-la-Ville, fiancés domiciliés hors Arrondissement	2
<i>dont mariages célébrés le samedi</i>	2
<i>dont mariages célébrés par un des magistrats de la commune</i>	2
Déclarations relatives aux conditions du mariage, fiancés domiciliés à Aire-la-Ville	3
Autorisations de mariage délivrées	0
Certificats de capacité matrimoniale délivrés	0
Séjours illégaux (formalités mariages)	2
Légalisations documents (formalités mariages)	0
Déclarations relatives aux conditions d'enregistrement du partenariat domiciliés sur la commune	1
Enregistrements partenariat domiciliés sur la commune	0
Enregistrements partenariat domiciliés hors commune	0
Reconnaisances	2
Déclarations de nom	0
Enregistrement partenariat cantonal	0
Résiliation partenariat cantonal	0
Naturalisation confirmées (dossier / nombre de personnes)	1 / 1
Actes d'état civil délivrés	52
Mandats pour cause d'inaptitude	2
Procédures naturalisations - Demandes d'actes (dossiers / nombre de personnes)	4 / 5
Légalisations documents (naturalisations)	0

11 POLICE MUNICIPALE

La collaboration constructive qu'entretiennent l'Exécutif communal et la police municipale continue de porter ses fruits. Elle se base sur les trois axes que sont la prévention, la dissuasion et la répression, cette dernière n'étant appliquée qu'en dernier ressort. Les agents de police municipale assurent une présence hebdomadaire de 4 heures. Ils ont mené, comme chaque année, des actions de sécurité routière lors des rentrées scolaires. La tranquillité prévaut dans la commune où aucun événement majeur n'a été relevé.

15 COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

La compagnie est toujours dirigée par un chef de corps ad intérim en la personne du plt Arthur SCHNEIDER. L'effectif est de 20 sapeurs dont une jeune femme. La compagnie a accueilli un nouvel officier - le lt Alexandre DETHIOLLAZ - à qui nous souhaitons une très cordiale bienvenue et plein succès dans sa nouvelle unité.

La compagnie a poursuivi son partenariat et sa collaboration avec celle de Cartigny. Quatre exercices de compagnie ont été réalisés dont trois en commun avec les sapeurs-pompiers volontaires de Cartigny.

L'année 2018 fut calme sur le plan des interventions, la compagnie n'a été engagée qu'à deux reprises. Les chefs d'intervention ont été requis cinq fois. Aucun sinistre majeur n'a été déploré sur le territoire communal.

Comme à l'accoutumée, nos vaillants soldats du feu se sont toujours montrés très disponibles, apportant leur soutien aux différentes manifestations organisées par les Autorités communales.



▲ En plus de 4 exercices et de deux engagements, la compagnie a été présente, comme à son habitude, lors des différents rendez-vous festifs de la commune.

16 PROTECTION CIVILE

La protection civile intercommunale (PCi) a bien maîtrisé son sujet sous le commandement de Grégory MAGE, avec le soutien de son état-major et du responsable d'office Christian SUDAN.

2 _ Formation

21 SCOLARITE OBLIGATOIRE

La rentrée scolaire 2018-2019 a accueilli 125 élèves, âgés de 4 à 12 ans, répartis dans 6 classes de la 1P à la 8P.

La commune d'Aire-la-Ville est en charge de l'entretien et de la mise à disposition de locaux et de matériels adaptés pour l'école primaire. De plus, elle participe aux frais liés aux cours de natation scolaire qui ont lieu sur la commune de Bernex (bassin de l'école Robert-Hainard). Enfin, une participation financière est versée pour les sorties et camps scolaires pour l'école primaire et pour le cycle d'orientation.

Les animations de la fête des promotions et du spectacle de Noël pour les élèves sont choisies et organisées par l'Association des parents d'élèves, et financées par la Commune.

Zoom sur le parascolaire

L'année 2018 a vu une évolution du parascolaire à Aire-la-Ville. Une réflexion et une analyse de l'organisation parascolaire ont été menées par les comités bénévoles des deux associations en charge du parascolaire à Aire-la-Ville, avec le soutien de la Mairie, dans le but de trouver des synergies et complémentarités qui puissent simplifier les tâches et ainsi alléger la charge de travail qui pèse sur les membres des comités. La solution retenue dès la rentrée scolaire 2018-2019 a été d'élargir la gestion de l'encadrement des enfants au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire – GIAP – également en fin d'après-midi. Le GIAP ayant déjà cette charge pour l'accueil du midi depuis 2010.

De plus, le restaurant scolaire a été repris directement par la Mairie (commande des repas et gestion des collaborateurs en charge du service des repas), en utilisant la solution de facturation restoscolaire.ch, projet pilote initié par l'ACG.

3 _ Culture, sport et loisirs

30 ENCOURAGEMENT A LA CULTURE

Une offre culturelle riche et diversifiée a été proposée tout au long de l'année 2018:

- Pour débiter la nouvelle année, Aire-la-Ville a accueilli, dans la salle polyvalente, une extraordinaire programmation musicale, le temps de l'enregistrement en direct de l'émission « Le Kiosque à musiques » de la Radio Télévision Suisse. Des productions musicales d'univers variés, allant du classique au rock, en passant par le reggae : la Fanfare Revuelta, Green System, un ensemble de bassons et des guitaristes solistes de la Haute école de musique de Genève, ainsi que le groupe mythique genevois, « Le Beau Lac de Bâle » !
- Le Quatuor à cordes Calyx a donné un récital de musique de chambre, mené par Camille Guilpain, jeune habitante de la commune, le 27 janvier dans la salle Victor Duvillard.
- En collaboration avec la paroisse, la Commune a accueilli, le 1er février, un concert folk à l'Eglise d'Aire-la-Ville, donné par Colter Wall, jeune et talentueux musicien canadien, dans le cadre de l'excellente programmation du festival Antigel.



Local d'expositions culturelles

Le local d'expositions culturelles, situé dans les locaux de l'ancienne Mairie, a accueilli durant l'année 2018 :

- Du 31 janvier au 3 février, l'exposition « la biodiversité : tout est vivant, tout est lié » de l'association « J'aime ma planète ». Tous les élèves des écoles d'Aire-la-Ville et d'Avusy, ainsi qu'un groupe de « grands » de la Crèche de Confignon, ont ainsi pu découvrir la grande diversité des organismes vivants et les liens qui existent entre eux. A travers cette exposition et les activités spécialement préparées à leur attention, ils ont été sensibilisés à l'importance de la biodiversité et aux menaces qui pèsent sur elle. Les habitants de la région se sont également déplacés lors de l'ouverture au grand public, le samedi.



► *Un guitariste soliste de la Haute école de musique se produit dans l'émission «le Kiosque à musiques» lors de son escale à Aire-la-Ville.*

◄ *De gauche à droite, Christine Rambach, adjointe au Maire, Dominique Novelle, Maire, Irène Maio, Conseillère municipale, et Christian Etter, (Directeur associé de la Régie Bersier)*

- Du 20 au 29 avril, les sculptures réalisées par une dizaine d'artistes passionnés de l'atelier *La Clef des Cœurs*, de Daniel Fauchez, parmi lesquels Ruth Gianadda, habitante de la commune d'Aire-la-Ville, ont été présentées. L'exposition a réuni des œuvres, tant figuratives qu'abstraites, taillées dans la pierre (albâtre, calcaire, stéatite) ou le bois (bouleau, noyer, olivier, acajou...).
- Du 9 juin au 6 juillet, le 3ème volet de la trilogie Sankofa a été présenté sous le thème « La clé de la guérison : entre Magie et Médecine » par l'association Panafricaine pour l'Art, gérée par les enfants de la famille Sigam, habitants à Aire-la-Ville, qui ont ainsi rendu hommage à leur père, feu Docteur Sigam. Une journée culturelle a ensuite clôturé cette trilogie à la salle polyvalente, où discours et convives étaient au rendez-vous !
- Du 14 novembre au 2 décembre, des tableaux réalisés à base d'huiles ou de vitraux, agrémentés de verrerie artisanale ont été exposés. Ces œuvres riches en couleurs ont été réalisées par Yvette, Marlène et Paul Tardivel, tous trois habitants d'Aire-la-Ville. Dans le cadre de cette exposition, chacune des six classes de l'école d'Aire-la-Ville a pu participer à des ateliers de confection de vitraux organisés par Yvette en collaboration avec la Mairie.



▲ Yvette, Marlène et Paul Tardivel devant leurs œuvres, exposées en automne 2018 au local d'expositions culturelles d'Aire-la-Ville.

30 ENCOURAGEMENT A LA CULTURE (suite)

Autres événements et projets culturels

- 13 et 14 octobre : spectacle de marionnettes *La Grenouille magique* par la compagnie *Les Croquettes*. Plus de 300 spectateurs ont assisté aux représentations et 33 entrées ont été offertes aux élèves de l'école d'Aire-la-Ville.
- 7 décembre : la traditionnelle fête de l'Escalade en partenariat avec l'école, l'Aérienne et l'APEALV. Cette année la toute nouvelle association *Jeunesse d'Aire-la-Ville* a proposé une animation photographique préhistorique... en lien avec le thème de la soirée !
- 11 tournées mensuelles du Bibliobus, pour un total de prêts de 1156 livres, dont 912 pour la jeunesse et 244 pour les adultes, soit une augmentation de 32% par rapport à 2017.
- Soutiens à des événements culturels locaux comme le *Winter Live Music* - cette 15ème édition s'est déroulée sur deux soirées, le 9 et le 10 février 2018 à la salle communale de Luchepelet, accueillant une vingtaine de musiciens et DJ de la Champagne, - ainsi qu'à des associations offrant des cours à nos habitants, telles que l'Espace de pratique instrumentale EPI et la Fondation Culture & Rencontre.
- Pour la 2ème année consécutive, la Mairie a proposé à ses habitants une sélection de places pour des spectacles programmés au Forum Meyrin et aux Spectacles Onésiens.

3410 SPORTS

Les associations sportives et de loisirs sont toujours très actives et offrent de nombreuses possibilités de détente aux Aériennes et Aériens.

Le premier mérite sportif a été attribué à Mademoiselle Céline Van Leemput qui s'est distinguée en volley-ball et beach-volley. Avec son équipe, elle est devenue vice-championne genevoise de volley-ball dans la catégorie des moins de 15 ans. Elle a également remporté la médaille d'or du championnat genevois en beach-volley.

Le second mérite sportif a été décerné à Monsieur Damien Fortis, cycliste confirmé, qui évolue dans les disciplines route et piste. Il a terminé l'année 2018 au 3ème rang du classement suisse et a rejoint l'équipe nationale U19 pour cette nouvelle année.

3410.00.31400.00 Entretien terrains de sport

Les divers terrains de sport de la commune sont en parfait état grâce à la collaboration exemplaire et efficace des entreprises Pottu & Seitz et la Pati.

3420 ENTRETIEN EMPLACEMENTS PUBLICS

3420.00.31400.02 Travaux sur emplacements communaux

D'importants travaux se sont déroulés sur la place des Cressonnex avec l'installation d'un arrosage automatique et la réfection du gazon. On notera aussi la pose d'un revêtement Urbalith autour d'un arbre situé dans le préau de l'école. Un grand merci aux entreprises Truchet et Boccard pour l'embellissement du village grâce aux décorations florales toujours choisies avec beaucoup de goût.



3420.00.31300.00 Animations pour les Aînés

Les seniors de la commune ont bénéficié de cinq sorties et/ou animations tout au long de l'année écoulée.

- Un repas suivi d'un loto organisé par la commission « animation et sorties des aînés » du Conseil municipal avec l'appui de l'association l'Aire-de-Rien.
- Le repas des jubilaires pour fêter de belles noces d'or et de beaux anniversaires (70 et 80 ans).
- Une excursion avec visite et repas au *Hameau du Vin en Beaujolais* à Romanèche-Thorins.
- Une excursion aux Automnales de Palexpo.
- Le repas de Noël avec la participation de l'orchestre Paolo di Resta *Oltre le nuvole*.



▲ La traditionnelle sortie d'automne des aînés de la commune a réuni plus de 50 personnes, pour une excursion dans le Beaujolais.

3420.00.36360.00 Subventions colonies de vacances

Plus de 260 journées de camps/colonies de vacances ont été subventionnées à raison de CHF 15.00 par jour et par enfant.

5 _ Sécurité sociale

544 PROTECTION DE LA JEUNESSE - FASe

La commune d'Aire-la-Ville contribue au dispositif de la FASe (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle), à travers un soutien aux actions collectives de travail social hors-murs du BUPP de la Champagne, et particulièrement au projet de locaux en gestion accompagnée.

Les jeunes du local d'Aire-la-Ville ayant presque tous atteint l'âge limite pour bénéficier de cette prestation, ils se sont constitués en association « la Jeunesse d'Aire-la-Ville », et souhaitent développer des projets pour la vie du village. Ceux-ci devraient voir le jour en 2019 !

La commune d'Aire-la-Ville participe financièrement à la Grève Nautique qui propose des activités nautiques gratuites pour les adolescents l'été. Elle apporte également un soutien financier au Jardin Robinson d'Avully, par le biais d'une mutualisation financière entre les communes de la Champagne.

545 PRESTATION AUX FAMILLES - PETITE ENFANCE 0 – 4 ANS

La commune d'Aire-la-Ville finance trois modes d'accueil pour les enfants en âge préscolaire : deux places d'accueil à la crèche de Confignon, des places à la garderie de Cartigny et des places d'accueil familial de jour à travers l'association intercommunale Le Couffin. Une accueillante familiale est domiciliée à Aire-la-Ville.



Zoom sur le projet de crèche

Le 26 février 2018, une délibération pour le crédit de construction de la crèche de CHF 4'150'000.00, y compris les CHF 350'000.00 votés en 2012 et 2017, a été votée à l'unanimité par l'ensemble des conseillers municipaux. La demande d'autorisation de construire a pu être déposée par les architectes.

Huit riverains du futur projet, se sont regroupés en comité, et ont lancé un référendum contre ce projet de construction. Le nombre de signatures récoltées a été suffisant pour faire passer cette délibération en votation populaire.

La commune a organisé une séance publique le 4 juin, permettant à chaque citoyen d'entendre les détails du projet, et les arguments des uns et des autres.

Durant l'été, six comités de soutien se sont organisés et ont menés campagne en faveur de la crèche.

Le résultat lors de la votation du 14 octobre, a permis d'affirmer et de légitimer ce projet de crèche pour la commune : plus de 60% des citoyens ont voté OUI !

57 _ Aide sociale et domaine de l'asile

579 CAP EMPLOI

Les jeunes d'Aire-la-Ville en rupture de formation ou en recherche d'emploi/apprentissage, peuvent bénéficier des prestations de CapEmploi / Oseo, structure intercommunale de la Champagne située à Bernex.

592 ŒUVRES SOCIALES

Différentes institutions, telles que le CASS de Bernex (Centre d'action sociale et de santé) ou l'IMAD, (Institution de maintien à domicile) sont financées conjointement par les communes de la Champagne par une clé de répartition définie. Cela permet aux habitants d'Aire-la-Ville de pouvoir bénéficier de ces prestations.

Des associations œuvrant à Genève dans les secteurs de l'enfance, de la précarité, de la lutte contre les discriminations et du handicap sont également soutenues.

593 ACTIONS D'ENTRAIDE À L'ÉTRANGER - AIDE HUMANITAIRE

Dans le cadre de la coopération au développement et de la solidarité internationale, Aire-la-Ville soutient depuis plusieurs années les activités de quatre associations œuvrant dans quatre pays différents. Ainsi des projets d'agriculture de proximité, d'écoles ou de puits d'eau potable, peuvent se développer au Burkina Faso grâce à une association de communes de la Champagne, au Tibet à travers Les amis du Tibet, à Haïti avec Kombit, et au Niger avec l'association Suisse-Niger.

En 2018, l'aide humanitaire d'urgence a été reconduite et nous avons choisi de soutenir, Caritas-Suisse, UNICEF et Médecins sans frontières.

6 _ Transports

6150 ROUTES COMMUNALES

6150.00.31090.00 Achat de matériel pour l'entretien des routes et la signalisation

L'achat d'un radar pédagogique et sa mise en place sur la rue du Vieux-Four avaient pour but de sensibiliser les automobilistes. Au vu des premiers résultats, on peut se féliciter de cet achat.

Différents travaux de marquages ont été effectués dans le village, de même que la mise en place de la signalisation pour le 40 km/h. et les mesures de ralentissement à la Colline aux Oiseaux.

Une petite cérémonie officielle, en présence des Autorités communales et des habitants de la Colline aux Oiseaux a eu lieu en fin d'année afin de clore le dossier « Zone 30 km/h à la Colline aux Oiseaux », et d'officialiser enfin ce lieu par la pose d'une signalisation verticale.



6150.00.31410.00 Entretien des routes communales

Des travaux de réfection d'enrobés et de remise en état de certains chemins communaux ont été effectués, pour le bien des usagers.

6150.00.31410.01 Nettoyage des routes communales

Nous saluons la bienfaisance des prestations de nos diverses entités, qui s'acquittent de leurs tâches respectives, parfois ingrates mais ô combien importantes, à la satisfaction de tous.



6150.00.31410.03 Travaux sur éclairage public

Le montant important porté au budget 2018 a permis d'achever la modernisation de l'éclairage public de la commune. Nous pouvons être fiers de ces travaux car nous avons désormais un parc entièrement neuf au niveau des mâts et lanternes, ainsi qu'une baisse non négligeable de la consommation d'électricité.



62 TRANSPORTS PUBLICS

622 Mobilité douce : Noctambus, abonnements TPG annuels, vélos électriques

La commune d'Aire-la-Ville soutient la mobilité douce, par l'octroi de subventions communales pour les vélos électriques et pour les abonnements annuels des transports publics, ainsi que pour le fonctionnement des Noctambus.

14 personnes ont bénéficié de cette offre pour l'achat de leur vélo électrique.

99 personnes ont reçu une subvention pour l'achat de leurs abonnements annuels TPG.

▲ En 2018, les Aériennes et Aériens sont montés dans un bus TPG 68'223 fois à l'un des quatre arrêts situés sur la commune. L'arrêt «Aire-la-Ville», au centre du village est celui qui comptabilise le plus de montées, soit 31'778, suivi de l'arrêt «Pont-de-Peney» avec 18'693 montées, puis «Treulaz» avec 11'221 montées, et enfin «Moulin-de-la-Ratte» avec 6'531 montées. Il y a également eu plus de 560 descentes de la ligne Noctambus NJ.

7 _ Protection de l'environnement et aménagement du territoire

720 TRAITEMENT DES EAUX

7201.00.31420.00 Travaux sur les collecteurs

Nous effectuons, dans la mesure du possible, le curage du Nant-de-Goy tous les deux ans, ce qui nous évite des mauvaises surprises.

730 GESTION DES DECHETS

Encore un petit effort de la part d'une petite partie de nos concitoyens qui n'est pas encore venue chercher une petite poubelle verte, afin que notre taux de recyclage avoisine le 50%.

7300.00.31300.01 Transport et récupération des déchets

Ponctualité, efficacité et assiduité sont des adjectifs qui caractérisent l'entreprise Chevalley responsable de toutes les levées de nos différents déchets. Merci à elle pour cette excellente et efficace collaboration.

75 RÉSEAU AGRO-ENVIRONNEMENTAL DE LA CHAMPAGNE – 2016-2023

Le réseau agro-environnemental de la Champagne vise à valoriser des éléments paysagers et patrimoniaux selon des périmètres intercommunaux. Il s'agit de favoriser des surfaces de biodiversité en reliant entre eux des milieux naturels d'intérêt particulier, et en encourageant les connexions au sein des espaces agricoles. Il est soutenu par les sept communes de notre région.

76 CITÉ DE L'ÉNERGIE

La commune d'Aire-la-Ville poursuit son travail pour atteindre les objectifs nécessaires au maintien du label Cité de l'énergie avec le soutien de Madame Michelle MOSER, du bureau B+S Ingénieurs SA.



771 CIMETIÈRE

7710.00.31300.00 Entretien du cimetière

La commune peut s'enorgueillir de la qualité et de la sobriété de ce lieu de repos éternel.

89 AUTRES EXPLOITATIONS ARTISANALES

8900.00.43090.00 Redevance gravières

Cette rubrique profite du fait que l'Etat a reversé à la commune les redevances 2017 et 2018 sur les gravières qui sont exploitées sur le territoire d'Aire-la-Ville.

9 _ Finances et impôts

Nous pouvons à nouveau cette année nous réjouir des rentrées fiscales qui se montent à plus de CHF 300'000.00. Ces rentrées ont un impact important sur le résultat final des comptes 2018.

Il est également réjouissant de constater une augmentation du montant de notre taxe professionnelle communale, signe que les entreprises domiciliées sur la commune prospèrent bien.

9610.00.44100.01 Gain sur actions BCGe

Nouvelle rubrique de recettes avec le transfert d'une partie de nos actions de la Banque Cantonale de Genève du PA au PF.



Comptes annuels

2018

de la commune

d'Aire-la-Ville

Les comptes 2018 de la commune d'Aire-la-Ville bouclent sur un excédent de revenus du compte de résultats de CHF 560'139.15.

Par rapport au budget voté, il apparaît que les revenus sont supérieurs d'environ 15% alors que les charges ont été contenues et subissent même une légère diminution. Si l'on compare les comptes 2018 avec les comptes de l'année précédente, la variation tant des revenus que des charges est d'environ +8%, l'excédent de revenus de l'année 2018 étant légèrement supérieur à celui de l'année 2017 (CHF 14'544.95 de plus).

Eléments marquants :

- a. Des amortissements extraordinaires ont été effectués pour CHF 286'179.00
- b. Augmentation de l'impôt sur les personnes physiques et morales
- c. Augmentation de la péréquation financière
- d. Transfert d'une partie de nos actions de la BCGe du patrimoine administratif au patrimoine financier
- e. L'immeuble rue du Vieux-Four 35-37 a été transféré du patrimoine administratif au patrimoine financier
- f. Redevance sur les gravières.

BILAN AU		1er janvier 2018	31 décembre 2018
1	Actif	26 642 492.95	31 104 659.11
10	Patrimoine financier	5 744 278.72	11 497 488.43
100	Disponibilités et placements à court terme	2 505 331.79	3 493 857.52
101	Créances	2 389 202.98	2 399 357.16
104	Actifs de régularisation	67 446.00	45 816.45
107	Placements financiers	200.00	304 328.00
108	Immobilisations corporelles PF	218 061.00	4 707 722.00
109	Créances envers les financements spéciaux	564 036.95	546 407.30
14	Patrimoine administratif	20 898 214.23	19 607 170.68
140	Immobilisations corporelles du PA	11 402 682.28	10 565 387.73
144	Prêts	8 028 857.10	7 713 857.10
145	Participations, capital social	1 418 474.85	1 237 832.85
146	Subventions d'investissements	48 200.00	90 093.00
2	Passif	26 642 492.95	31 104 659.11
20	Capitaux de tiers	9 212 728.45	8 624 050.86
200	Engagements courants	3 584.25	-8 353.65
201	Engagements financiers à court terme	51 943.55	157 150.30
204	Passifs de régularisation	208 436.45	188 065.61
206	Engagements financiers à long terme	7 952 727.25	7 662 850.30
208	Provisions à long terme	432 000.00	77 931.00
209	Engagements envers les financements spéciaux	564 036.95	546 407.30
29	Capital propre	17 429 764.50	22 480 608.25
299	Excédent/découvert du bilan	17 429 764.50	22 480 608.25

Description		Budget 31.12.2018	Comptes 31.12.2018
Charges d'exploitation		3 550 333.00	3 261 519.31
30	Charges de personnel	594 185.00	568 693.30
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	1 678 622.00	1 475 137.72
33	Amortissements du patrimoine administratif	601 400.00	612 469.45
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux		
36	Charges de transfert	676 126.00	605 218.84
37	Subventions redistribuées		
Revenus d'exploitation		-3 543 879.00	-4 039 329.76
40	Revenus fiscaux	-2 800 100.00	-3 126 822.06
41	Patentes et concessions	-159 200.00	-162 095.70
42	Taxes	-29 825.00	-72 251.39
43	Revenus divers	-3 600.00	-63 202.11
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		
46	Revenus de transfert	-551 154.00	-614 958.50
47	Subventions à redistribuer		
Résultat d'exploitation		6 454.00	-777 810.45
34	Charges financières	150 000.00	140 176.15
44	Revenus financiers	-162 035.00	-208 683.85
Résultat financier		-12 035.00	-68 507.70
RESULTAT OPERATIONNEL		-5 581.00	-846 318.15
38	Charges extraordinaires		286 179.00
48	Revenus extraordinaires		
RESULTAT EXTRAORDINAIRE			286 179.00
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS		-5 581.00	-560 139.15

		Comptes au 31.12.2017	Budget 2018	Comptes au 31.12.2018
0	ADMINISTRATION GENERALE			
	TOTAL CHARGES	1 632 908.64	1 441 078.00	1 355 640.42
	TOTAL REVENUS	39 962.00	30 650.00	37 418.21
1	Conseil municipal et Exécutif			
	TOTAL CHARGES	153 496.50	194 000.00	179 523.90
30	Charges de personnel	153 496.50	181 000.00	168 753.90
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation		13 000.00	10 770.00
2	Services généraux			
	TOTAL CHARGES	1 102 239.94	1 247 078.00	1 176 116.52
	TOTAL REVENUS	39 962.00	30 650.00	37 418.21
30	Charges de personnel	527 004.60	365 990.00	370 309.55
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	194 498.64	547 298.00	466 468.27
33	Amortissements du patrimoine administratif	380 736.70	332 183.00	337 731.70
36	Charges de transfert		1 607.00	1 607.00
43	Revenus divers	362.00	600.00	550.21
44	Revenus financiers	39 600.00	30 050.00	36 868.00
8	Immeubles patrimoine administratif			
	TOTAL CHARGES	377 172.20		
33	Amortissements	377 172.20		
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE			
	TOTAL CHARGES	157 500.45	184 837.00	152 921.90
	TOTAL REVENUS	16 556.15	18 000.00	16 163.00
11	Sécurité publique			
	TOTAL CHARGES	15 728.00	17 000.00	15 512.00
	TOTAL REVENUS	680.00	200.00	400.00
36	Charges de transfert	15 728.00	17 000.00	15 512.00
42	Taxes	680.00	200.00	400.00
14	Questions juridiques			
	TOTAL CHARGES	15 434.40	19 300.00	16 344.10
	TOTAL REVENUS	3 115.00	3 300.00	3 435.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 520.40	2 300.00	1 686.10
36	Charges de transfert	13 914.00	17 000.00	14 658.00
42	Taxes	3 015.00	3 000.00	3 335.00
46	Revenus de transfert	100.00	300.00	100.00

		Comptes au 31.12.2017	Budget 2018	Comptes au 31.12.2018
15	Service du feu			
	TOTAL CHARGES	-108 254.00	-130 037.00	-102 709.70
	TOTAL REVENUS	-12 761.15	-14 500.00	-12 328.00
30	Charges de personnel	16 353.95	47 195.00	29 629.85
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	26 465.20	24 580.00	16 187.85
36	Charges de transfert	54 440.00	58 262.00	56 892.00
42	Taxes	1 680.00	4 500.00	1 740.00
46	Revenus de transfert	10 581.15	10 000.00	10 588.00
16	Défense			
	TOTAL CHARGES	18 084.05	18 500.00	18 356.10
36	Charges de transfert	18 084.05	18 500.00	18 356.10
2	FORMATION			
	TOTAL CHARGES	413 908.50	458 533.00	702 844.00
	TOTAL REVENUS	14 617.00	14 617.00	47 251.75
21	Scolarité obligatoire			
	TOTAL CHARGES	413 908.50	458 533.00	702 844.00
	TOTAL REVENUS	14 617.00	14 617.00	47 251.75
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	145 442.30	178 300.00	195 262.05
33	Amortissements du patrimoine administratif	88 033.00	88 033.00	88 033.00
36	Charges de transfert	180 433.20	192 200.00	155 449.95
38	Charges extraordinaires			264 099.00
42	Taxes			32 634.75
46	Revenus de transfert	14 617.00	14 617.00	14 617.00
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES			
	TOTAL CHARGES	476 279.35	362 974.00	363 736.65
	TOTAL REVENUS	10 161.00	10 900.00	11 175.00
31	Héritage culturel			
	TOTAL CHARGES		2 000.00	477.40
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation		2 000.00	477.40
32	Culture, autres			
	TOTAL CHARGES	53 120.90	59 500.00	48 184.60
	TOTAL REVENUS	10 161.00	10 000.00	10 275.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	23 888.45	25 000.00	20 394.30
36	Charges de transfert	29 232.45	34 500.00	27 790.30
42	Taxes	60.00		
46	Revenus de transfert	10 101.00	10 000.00	10 275.00

ANNEXE 04 (SUITE)

		Comptes au 31.12.2017	Budget 2018	Comptes au 31.12.2018
33	Médias			
	TOTAL CHARGES		12 700.00	12 523.30
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation		12 700.00	12 523.30
34	Sports et loisirs			
	TOTAL CHARGES	423 158.45	287 774.00	301 551.35
	TOTAL REVENUS		900.00	900.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	315 954.15	175 500.00	165 757.05
33	Amortissements du patrimoine administratif	96 774.30	96 774.00	102 294.30
36	Charges de transfert	10 430.00	15 500.00	11 420.00
38	Charges extraordinaires			22 080.00
42	Taxes		900.00	900.00
35	Eglises et affaires religieuses			
	TOTAL CHARGES		1 000.00	1 000.00
36	Charges de transfert		1 000.00	1 000.00
4	SANTE			
	TOTAL CHARGES	23 850.00	24 000.00	23 850.00
42	Soins ambulatoires			
	TOTAL CHARGES	23 850.00	24 000.00	23 850.00
36	Charges de transfert	23 850.00	24 000.00	23 850.00
5	SECURITE SOCIALE			
	TOTAL CHARGES	128 610.80	142 700.00	140 010.85
	TOTAL REVENUS	25 615.90	20 000.00	25 043.20
54	Famille et jeunesse			
	TOTAL CHARGES	88 424.80	99 700.00	99 842.10
	TOTAL REVENUS	25 615.90	20 000.00	25 043.20
36	Charges de transfert	88 424.80	99 700.00	99 842.10
42	Taxes	25 615.90	20 000.00	25 043.20
57	Aide sociale et domaine de l'asile			
	TOTAL CHARGES	10 286.00	13 000.00	10 203.75
36	Charges de transfert	10 286.00	13 000.00	10 203.75
58	AIDE SOCIALE			
	TOTAL CHARGES	5 000.00		
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	5 000.00		
59	Domaine social, non mentionné ailleurs			
	TOTAL CHARGES	24 900.00	30 000.00	29 965.00
36	Charges de transfert	24 900.00	30 000.00	29 965.00

		Comptes au 31.12.2017	Budget 2018	Comptes au 31.12.2018
6	TRANSPORTS			
	TOTAL CHARGES	356 109.90	406 538.00	358 575.95
	TOTAL REVENUS	3 250.00	5 000.00	3 750.00
61	Circulation routière			
	TOTAL CHARGES	205 122.40	379 338.00	339 746.45
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	136 022.40	318 000.00	278 408.45
33	Amortissements du patrimoine administratif	69 100.00	61 338.00	61 338.00
62	Transports publics			
	TOTAL CHARGES	150 987.50	27 200.00	18 829.50
	TOTAL REVENUS	3 250.00	5 000.00	3 750.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 706.40	4 200.00	391.50
33	AMORTISSEMENTS	131 951.10		
36	Charges de transfert	17 330.00	23 000.00	18 438.00
46	Revenus de transfert	3 250.00	5 000.00	3 750.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
	TOTAL CHARGES	213 226.80	313 966.00	214 631.35
	TOTAL REVENUS	40 930.15	21 475.00	22 480.85
71	Approvisionnement en eau			
	TOTAL CHARGES	56 136.90	15 400.00	11 058.85
	TOTAL REVENUS	15 163.15		
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	56 136.90	15 400.00	11 058.85
43	REVENUS DIVERS	15 163.15		
72	Traitement des eaux usées			
	TOTAL CHARGES	48 878.00	83 616.00	77 343.20
	TOTAL REVENUS	22 538.10	18 250.00	14 379.65
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	25 805.55	60 544.00	54 270.75
33	Amortissements du patrimoine administratif	23 072.45	23 072.00	23 072.45
43	REVENUS DIVERS	3 200.00		
46	Revenus de transfert	19 338.10	18 250.00	14 379.65
73	Gestion des déchets			
	TOTAL CHARGES	108 211.90	111 350.00	101 051.80
	TOTAL REVENUS	3 228.90	3 000.00	7 401.20
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	107 837.10	111 000.00	100 708.70
36	Charges de transfert	374.80	350.00	343.10
42	Taxes			4 300.00
43	Revenus divers	3 228.90	3 000.00	3 101.20

ANNEXE 04 (SUITE)

		Comptes au 31.12.2017	Budget 2018	Comptes au 31.12.2018
75	Protection des espèces et du paysage			
	TOTAL CHARGES		1 300.00	1 277.00
36	Charges de transfert		1 300.00	1 277.00
76	Lutte contre la pollution de l'environnement			
	TOTAL CHARGES		1 300.00	1 300.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation		1 300.00	1 300.00
77	Protection de l'environnement, autres			
	TOTAL CHARGES		8 000.00	4 815.60
	TOTAL REVENUS		225.00	700.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation		6 000.00	3 015.60
36	Charges de transfert		2 000.00	1 800.00
42	Taxes		225.00	700.00
79	Aménagement du territoire			
	TOTAL CHARGES		93 000.00	17 784.90
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation		93 000.00	17 784.90
8	ECONOMIE PUBLIQUE			
	TOTAL CHARGES	40 000.00	40 000.00	40 000.00
	TOTAL REVENUS	35 725.50	32 000.00	94 446.40
87	Combustibles et énergie			
	TOTAL CHARGES	40 000.00	40 000.00	40 000.00
	TOTAL REVENUS	35 725.50	32 000.00	34 895.70
36	Charges de transfert	40 000.00	40 000.00	40 000.00
41	Revenus régaliens et de concessions	35 725.50	32 000.00	34 895.70
89	Autres exploitations artisanales			
	TOTAL REVENUS			59 550.70
43	Revenus divers			59 550.70

		Comptes au 31.12.2017	Budget 2018	Comptes au 31.12.2018
9	FINANCES ET IMPÔTS			
	TOTAL CHARGES	-61 353.71	325 707.00	335 663.34
	TOTAL REVENUS	3 739 817.23	3 553 272.00	3 990 285.20
90	IMPÔTS			
	TOTAL REVENUS	78 599.00		
42	REVENUS DES BIENS	5 515.00		
44	PARTS À RECETTES SANS AFFECTATIONS	73 084.00		
91	Impôts			
	TOTAL CHARGES	-291 332.15		35 607.05
	TOTAL REVENUS	3 086 890.95	2 801 100.00	3 130 020.50
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-291 332.15		35 607.05
40	Revenus fiscaux	3 086 890.95	2 800 100.00	3 126 822.06
42	Taxes		1 000.00	3 198.44
92	Conventions fiscales			
	TOTAL CHARGES	68 073.84	87 207.00	76 814.54
36	Charges de transfert	68 073.84	87 207.00	76 814.54
93	Péréquation financière et compensation des charges			
	TOTAL REVENUS	316 946.00	492 797.00	560 756.00
46	Revenus de transfert	316 946.00	492 797.00	560 756.00
96	Administration de la fortune et de la dette			
	TOTAL CHARGES	161 904.60	238 500.00	223 241.75
	TOTAL REVENUS	130 181.28	131 985.00	171 815.85
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16 700.35	88 500.00	83 065.60
34	Charges financières	145 204.25	150 000.00	140 176.15
44	Revenus financiers	130 181.28	131 985.00	171 815.85
97	Redistributions			
	TOTAL REVENUS		190.00	492.85
46	Revenus de transfert		190.00	492.85
99	Postes non répartis			
	TOTAL REVENUS	127 200.00	127 200.00	127 200.00
41	Revenus régaliens et de concessions	127 200.00	127 200.00	127 200.00
TOTAL GENERAL				
	TOTAL CHARGES	3 381 040.73	3 700 333.00	3 687 874.46
	TOTAL REVENUS	3 926 634.93	3 705 914.00	4 248 013.61
		-545 594.20	-5 581.00	-560 139.15

		Budget 2018	Comptes au 31.12.2018
0	ADMINISTRATION GENERALE		
	TOTAL DEPENSES	48 200.00	43 500.00
02	Services généraux		
	TOTAL DEPENSES	48 200.00	43 500.00
56	Subventions d'investissements propres	48 200.00	43 500.00
08	IMMEUBLES PATRIMOINE ADMINISTRATIF		
56	SUBVENTIONS ACCORDÉES		
3	CULTURE ET LOISIRS		
34	SPORTS		
50	INVESTISSEMENTS PROPRES		
5	SECURITE SOCIALE		
	TOTAL DEPENSES		61 356.90
54	Famille et jeunesse		
	TOTAL DEPENSES		61 356.90
50	Immobilisations corporelles		61 356.90
TOTAL GENERAL			
	TOTAL DEPENSES	48 200.00	104 856.90
	TOTAL RECETTES		
		48 200.00	104 856.90

Code trésorerie	Désignation trésorerie	Montant calculé 2018
1	Résultat total des comptes de résultats	560 139.15
2	+ Amortissement du PA et subv. d'investissement	900 255.45
3	+ Amortissement des prêts et participations du PA	0.00
4	- Augmentation / + diminution des créances	-10 154.18
5	- Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnement et travaux en cours	0.00
6	- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	21 629.55
7	+ Pertes / - bénéfiques sur la vente du PF ou pertes/bénéfices de change	-44 510.40
8	+ Pertes / - bénéfiques réévaluation du PF	0.00
9	+ Augmentation / - diminution des engagements courants	-11 937.90
10	+ Augmentation / - diminution des provisions	-432 000.00
11	+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	-20 370.84
12	+ Augmentations / - prélèvements d'engagements pour les financements/fonds spéciaux	0.00
FTO	Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle (FTO)	963 050.83
13	+ Remboursement des tiers	315 000.00
14	+ Subventions acquises	0.00
15	+ Remboursements des prêts et de participations	0.00
RI	Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	315 000.00
16	- Immobilisations corporelles	-104 854.90
17	- Investissements pour le compte de tiers	0.00
18	- Immobilisations incorporelles	0.00
CI	Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-104 854.90
FTI	Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA (FTI)	210 145.10
19	- Achat de placements financiers et des immob. corp. du PF	0.00
20	+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF	0.00
21	- Achat des placements financiers et des immob. corp. du PF	0.00
22	+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF	0.00
FTP	Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF (FTP)	0.00
TOT1	FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE D'INVESTISSEMENT ET DE PLACEMENT (FTI+P)	210 145.10
23	+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	105 206.75
24	+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	-289 876.95
FTF	Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement (FTF)	-184 670.20
TOT2	VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME(FTO+FTI+P+FTF)	988 525.73
100	Liquidités et placements à court terme au 01.01.2018	2 505 331.79
101	Liquidités et placements à court terme au 31.12.2018	3 493 857.52
TOT3	VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME	988 525.73

REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune d'Aire-la-Ville reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur l'administration des communes (LAC).
- Règlement d'application de loi sur l'administration des communes (RAC).
- Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le département présidentiel.

PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES

La clôture des comptes de la commune a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le département présidentiel. Ces normes se réfèrent au manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

Patrimoine financier

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence d'un coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Tous les cinq ans, les immobilisations corporelles du PF sont réévaluées à la valeur de remplacement lors du bouclage des comptes. Cette année 2018 a donné lieu à la réévaluation des soldes d'entrées au bilan au 01.01.2018 afin de se conformer au nouveau modèle de comptes.

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés selon les mêmes règles que les années précédentes, soit celles figurant dans les procédures de bouclage des comptes. Les critères de calculs des ducroires sur les reliquats fiscaux ont été également maintenus (30% du reliquat) et sont conformes avec les critères fixés par le département.

Patrimoine administratif

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan (coût de remplacement).

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement (planifié) des investissements du PA est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées définies à l'art. 40 RAC. Si une perte de valeur durable est prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes.

Concernant le seuil d'activation de biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité pour une commune de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieure ou égale à CHF 100'000.00, soit dans le compte de résultats soit de l'activer au patrimoine administratif (en transitant par le compte des investissements). Les dépenses d'investissement supérieures à CHF 100'000.00 doivent obligatoirement être activées.

Passifs

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe. Une provision sur les créances fiscales de l'Etat de Genève a été comptabilisée à hauteur de 30 % (sans changement par rapport à 2017), en respect des critères fixés dans le manuel édité par le département.

Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe.

Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sur les PP, PM et les chiens sont gérés par l'Etat de Genève, conformément à la loi sur les contributions publiques (LCP). Toutes les données remises à cet effet par le département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la commune. Ces revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de la délimitation des impôts.

Les comptes 2017 ont été clôturés selon les règles et le plan comptable MCH1. Le total du bilan s'élevait au 31.12.2017 à CHF 26'642'492.95 et le compte de la fortune nette (nature 290) présentait un solde de CHF 17'429'764.50.

Conformément à l'art. 130 alinéas 3 à 5 LAC, les retraitements suivants ont été effectués sur les soldes d'ouverture du 1er janvier 2018.

Retraitements : comparaison bilan au 31.12.2017 et soldes d'ouverture du 01.01.2018				
Comptes	Désignation	Solde au 31.12.2017	Solde d'ouverture au 01.01.2018	Différence provenant du retraitement
1	Actif	26 642 492.95	30 779 126.55	4 136 633.60
10	Patrimoine financier	5 744 278.72	10 061 556.32	4 317 277.60
100	Disponibilités et placements à court terme	2 505 331.79	2 505 331.79	0.00
101	Créances	2 389 202.98	1 957 202.98	-432 000.00 a)
104	Actifs de régularisation	67 446.00	67 446.00	0.00
107	Placements financiers	200.00	259 817.60	259 617.60 b)
108	Immobilisations corporelles PF	218 061.00	4 707 721.00	4 489 660.00 c)
109	Créances envers les financements spéciaux	564 036.95	564 036.95	0.00
14	Patrimoine administratif	20 898 214.23	20 717 570.23	-180 644.00
140	Immobilisations corporelles du PA	11 402 682.28	11 402 680.28	-2.00 d)
144	Prêts	8 028 857.10	8 028 857.10	0.00
145	Participations, capital social	1 418 474.85	1 237 832.85	-180 642.00 b)
146	Subventions d'investissements	48 200.00	48 200.00	0.00
2	Passif	26 642 492.95	30 779 126.55	4 136 633.60
20	Capitaux de tiers	9 212 728.45	8 858 659.45	-354 069.00
200	Engagements courants	3 584.25	3 584.25	0.00
201	Engagements financiers à court terme	51 943.55	51 943.55	0.00
204	Passifs de régularisation	208 436.45	208 436.45	0.00
206	Engagements financiers à long terme	7 952 727.25	7 952 727.25	0.00
208	Provisions à long terme	432 000.00	77 931.00	-354 069.00 e)
209	Engagements envers les financements spéciaux	564 036.95	564 036.95	0.00 f)
29	Capital propre	17 429 764.50	21 920 467.10	4 490 702.60
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0.00	-77 931.00	-77 931.00 g)
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0.00	4 568 635.60	4 568 635.60 h)
299	Excédent/découvert du bilan	17 429 764.50	17 429 762.50	-2.00 i)
	BILAN	0.00	0.00	0.00

Explications des différences

a) Créances

La provision sur le reliquat fiscal de CHF 432'000.00 a été reclassée du passif (provisions) en diminution du reliquat (actif négatif), selon la nouvelle présentation comptable du MCH2.

b) Placements financiers

1'584 actions de la BCGe ont été transférées du patrimoine administratif au patrimoine financier. Elles ont été transférées à leur valeur comptable, soit CHF 180'642.00 puis réévaluées à leur valeur boursière au 01 janvier 2018, soit une réévaluation à la hausse de CHF 78'975.60.

c) Immobilisations corporelles PF

L'évaluation des immeubles et parcelles détenus par la commune a été réévaluée par un expert de la Chambre des Experts en estimations immobilières (CEI), Monsieur Pierre Antoine Rieben. Il en résulte les nouvelles valeurs suivantes :

Parcelle 244 Vieux-Four 35-37	CHF 2'490'000.00	(anciennement CHF 1.00)
Parcelle 15 La Croix	CHF 117'952.00	(anciennement CHF 15'100.00)
Parcelle 13 La Vie Pleine	CHF 107'976.00	(anciennement CHF 13'600.00)
Parcelle 49 Bois-de-Châtillon	CHF 149'216.00	(anciennement CHF 18'250.00)
Parcelle 2435 Bossonnette (Bernex)	CHF 284'880.00	(anciennement CHF 35'400.00)
Parcelle 119 Aux Châgnières	CHF 277'248.00	(anciennement CHF 34'295.00)
Parcelle 142 Les Essards	CHF 187'848.00	(anciennement CHF 23'800.00)
Parcelle 8402 Bossonnette (Bernex)	CHF 563'856.00	(anciennement CHF 70'000.00)
Parcelle 881 Bois-de-la-Pesse	CHF 528'746.00	(anciennement CHF 7'616.00)

d) Immobilisations corporelles du PA

Deux parcelles du patrimoine administratif avec une valeur pour un franc symbolique ont été incluses dans d'autres parcelles lors de remaniements de la zone sportive, et ne sont plus des parcelles à part entière. Elles ont été soldées par un compte de charges.

e) Provisions à long terme

Concernant la provision sur le reliquat fiscal, la commune a pris en compte le critère d'un taux fixe à 30%.

Une provision pour la recapitalisation de la CPEG pour les employés du GIAP a été inscrite au 01 janvier 2018 pour un montant de CHF 77'931.00, selon la circulaire de l'ACG transmise aux communes en février 2019.

f) Engagements envers les financements spéciaux et les fonds spéciaux

Au 31.12.2017, la commune présentait les soldes suivants liés aux financements et fonds spéciaux :

Taxes d'écoulement	CHF 22'570.40
FIA (fonds intercommunal d'assainissement)	CHF 541'466.65
Total	CHF 564'036.95

Les taxes d'écoulement ont été maintenues dans les financements spéciaux des capitaux de tiers, conformément à la LAC et au manuel.

g) Réserve liée au retraitement (introduction MCH2) :

Création provision GIAP	- CHF 77'931.00
-------------------------	-----------------

h) Réserve liée au retraitement du patrimoine financier :

Réévaluation des immobilisations corporelles du PF	CHF 4'489'660.00
Réévaluation des placements financiers (actions BCGe)	CHF 78'975.60
Total	CHF 4'568'635.60

i) Excédent/Découvert du bilan

Annulation de parcelles (cf. d)

29	CAPITAL PROPRE	Solde au 1er janvier 2018	Augm.	Dimin.	Solde au 31 décembre 2018
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0.00	77'931.00	77'931.00	0.00
2 950	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0.00	77'931.00	77'931.00	0.00
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0.00	4'568'635.60	4'568'635.60	0.00
2 960	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0.00	4'568'635.60	4'568'635.60	0.00
2 961	Réserve de valeur marchande sur instruments financiers	0.00	0.00	0.00	0.00
298	Autres capitaux propres	0.00	0.00	0.00	0.00
2 980	Autres capitaux propres	0.00	0.00	0.00	0.00
299	Excédent/découvert du bilan	17'429'764.50	8'921'506.11	3'870'662.36	22'480'608.25
2 990	Résultat annuel	0.00	4'248'013.61	3'687'874.46	560'139.15
2 999	Résultats cumulés des années précédentes	17'429'764.50	4'568'635.60	77'931.00	21'920'469.10
29	Total	17'429'764.50	13'568'072.71	8'517'228.96	22'480'608.25

Commentaire 1

Les réserves de retraitement liées à l'introduction du MCH2 et les réserves liées au retraitement du patrimoine financier ont été virées dans les résultats cumulés des années précédentes, conformément aux instructions de la circulaire sur le retraitement des soldes à nouveau éditée par le Département.

Commentaire 2

Le total des fonds propres a été augmenté par le bénéfice réalisé durant l'exercice 2018.

	Solde au 1er janvier 2018	Constitution ou augmentation	Utilisations ou dissolutions	Situation au 31.12.2018	Dont part de provision à court terme
Provision reliquat fiscal	432'000.00	12'800.00	0.00	444'800.00	0.00
Provision GIAP	77'931.00	0.00	0.00	77'931.00	0.00

Commentaires

A. Provision sur les créances fiscales

Cette provision vise à gérer le risque sur des fortes variations de la fiscalité des personnes physiques dues aux estimations. Une provision de 30% sur la totalité des créances de l'Etat de Genève a été effectuée au 31 décembre 2018. Ce taux correspond aux taux admis selon les critères de l'Etat de Genève.

B. Provision pour la recapitalisation de la CPEG liée au GIAP

Le personnel du GIAP est membre de la CPEG. Malgré un apport de fonds en 2013, la CPEG fait face depuis plusieurs années à d'importantes difficultés pour remplir les obligations posées par le droit fédéral. Celles-ci imposent que soient prises des mesures importantes au rang desquelles figure une nouvelle recapitalisation par les employeurs. A cet effet, les communes membres du GIAP ont accepté, en date du 27 février 2019, de s'engager à verser des montants à hauteur d'un total de 27.8 millions de francs. Ce montant de recapitalisation actualisé au 31 décembre 2018 a été calculé par la CPEG le 13 février 2019 sur la base du PL 12404, avec un taux technique de 2%. Le calcul de la répartition entre commune est basé sur la moyenne des cotisations communales des 5 dernières années (2014 à 2018). Ce chiffre actualisé au 31 décembre 2018 est également utilisé au bilan d'entrée au 1er janvier 2018.

ANNEXE 11 _ TABLEAU DES PARTICIPATIONS - COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE

Nom de l'entité	Banque Cantonale de Genève	Coficoge Coopérative financière des communes genevoises
Forme juridique	Société anonyme de droit public	Société coopérative
Activités et tâches publiques	Banque cantonale	Financement
Total du capital	360 millions de francs	137 000
dont détenu par la commune	0.050%	0.365%
Valeur d'acquisition de la participation	410 550	500
Valeur comptable de la participation	229 908 au PA et 180 642 au PF	500
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises et l'Etat de Genève	Communes genevoises
Participation que détient l'entité en propre	Capital Transmission SA Investissements Fonciers SA Dimensions SA Swiss Public Finance Solutions BCGE Lyon Cie Foncière St Gothard SAS Cie Foncière Franco-Suisse Rhône Saône Léman Lyon Rhône Saône Courtage Lyon.	-
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Intérêts débiteurs Frais financiers Dividendes reçus Emprunts Liquidités déposées Titres en dépôts	Emprunts (ou remboursements) Intérêts débiteurs Frais financiers
Risques spécifiques	Risques bancaires	-
Normes comptables appliquées par l'entité	PCB FINMA	Compta selon art 957 à 962 CO
Résultat de la dernière année de l'entité	+ 81,6 millions (2017)	52 305 (1.7.17-30.06.18)
Total du bilan de la dernière année de l'entité	22 671 millions dont 1 472 millions de capitaux propres	1 874 361 dont 1 498 966 de capitaux propres

Nom de l'entité	SIG - Services industriels de Genève	ACG – Association des communes genevoises
Forme juridique	Etablissement de droit public	Groupement intercommunal spécial
Activités et tâches publiques	Services industriels	Défendre, promouvoir et représenter les intérêts des communes
Total du capital	100 millions de francs	---
dont détenu par la commune	0.225%	---
Valeur d'acquisition de la participation	22 500	---
Valeur comptable de la participation	22 500	---
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises et l'Etat de Genève	Communes genevoises
Participation que détient l'entité en propre	EOS Holding SA Parco eolico del San Gottardo SA Bavois Eole SA Securelec - Vaud SA Gaznat SA, Gadziplo SA Swisspower Renewables AG.	---
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Charges énergétiques Intérêts s/participation	Cotisations annuelles
Risques spécifiques	Risques énergétiques	---
Normes comptables appliquées par l'entité	IFRS	MCH2
Résultat de la dernière année de l'entité	+ 259,7 millions (2017)	4 334 (2017) sur un total de charges de 3 676 905
Total du bilan de la dernière année de l'entité	4 046 millions dont 1 877 millions de capitaux propres	5 955 983 (2017) dont 1 746 324 de fortune nette

ANNEXE 11 _ TABLEAU DES PARTICIPATIONS - COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE (SUITE)

Nom de l'entité	GIAP – Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire	SIACG – Service intercommunal d'informatique
Forme juridique	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal
Activités et tâches publiques	Assurer l'accueil parascolaire facultatif des élèves de l'enseignement primaire public	Créer, développer et gérer en commun un système de gestion communale informatisé
Total du capital	---	---
dont détenu par la commune	---	---
Valeur d'acquisition de la participation	---	---
Valeur comptable de la participation	---	---
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises	Communes genevoises
Participation que détient l'entité en propre	---	---
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles
Risques spécifiques	---	---
Normes comptables appliquées par l'entité	MCH2	MCH2
Résultat de la dernière année de l'entité	2 485 924 (2017) sur un total de charges de 58 577 872	106 592 (2017) sur un total de charges de 7 424 107
Total du bilan de la dernière année de l'entité	14 630 823 (2017) dont 7 367 536 de fortune nette	9 413 450 (2017) dont 1 034 772 de fortune nette

Nom de l'entité	CIDEC – Groupement intercommunal des déchets carnés
Forme juridique	Groupement intercommunal
Activités et tâches publiques	Gérer un centre de collecte, de stockage, de tri, de conditionnement et d'acheminement des déchets carnés vers des centres spécialisés
Total du capital	---
dont détenu par la commune	---
Valeur d'acquisition de la participation	---
Valeur comptable de la participation	---
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises
Participation que détient l'entité en propre	---
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Cotisations annuelles
Risques spécifiques	---
Normes comptables appliquées par l'entité	MCH2
Résultat de la dernière année de l'entité	-17 727 (2017) sur un total de charges de 1 076 129
Total du bilan de la dernière année de l'entité	4 213 394 (2017) dont 1 508 924 de fortune nette

	Cautionnement	CAP
Nom de l'entité bénéficiaire	Fondation communale pour des logements "Les Chouettes"	CAP Prévoyance
Propriétaires (les +) importants de cette unité		
Typologie du rapport juridique		
Flux financiers de l'année (commune/entité)		Primes assurances LPP
Prestations couvertes par la garantie	Cautionnement	Prévoyance professionnelle
Montant de la garantie au 31.12.2018	7 450 000.00	
Date du vote du CM approuvant la garantie	09.12.1998 et 12.05.1999	
Risque (situation actuelle, taux couverture, ...)		

Fondation

La commune cautionne les frais hypothécaires de la Fondation communale pour des logements « Les Chouettes » sur ces immeubles.

Engagements envers la CAP (caisse de pension)

La commune a garanti par délibération du 06.03.2013 les montants nécessaires pour le système de capitalisation partielle de la CPI pour ses employés mais aussi pour ceux des entités indiquées au point n°2 ci-dessous. Les données suivantes ont été fournies par la CAP (situation au 31.12.2017).

1. Engagements de prévoyance de la commune : CHF 841'096.52
2. Liste des engagements de prévoyance des entités qui bénéficient d'une garantie de la commune. Les montants ci-après sont les engagements de prévoyance totaux des entités citées pour lesquels des garanties ont également été octroyées par les autres communes membres.
 - Engagements de prévoyance de l'ACG CHF 29 179 631.94
 - Engagements de prévoyance de CAP Prévoyance CHF 10 002 693.76
 - Engagements de prévoyance de la Caisse CHF 3 228 002 567.70
3. Degré de couverture de la CPI selon l'article 44 OPP2 : 84.65 %

Observations

- Les engagements de prévoyance de la commune ne concernent que les engagements pour la commune.
- Ces engagements de prévoyance ont été calculés par la CAP sur la base des comptes 2017 de la CPI, les comptes de l'année 2018 n'étant pas encore audités.

ANNEXE 13 _ TABLEAU DES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Date de la délibération	Objet + crédit voté	Dépenses totales	Recettes totales	Amortissement cumulé au 31.12.2018	Solde au bilan au 31.12.2018	Amortissements économiques 2018
11.04.1994	Construction bâtiment scolaire 3 000 000.00	3 921 370.78	1 259 300.00	2 221 910.00		88 033.00
28.12.2018	Amortissement complémentaire			264 099.00	176 061.78	264 099.00
27.11.2002	Salle polyvalente 8 930 000.00	9 161 773.05	1 211 740.00	4 241 313.00	3 708 720.05	264 909.00
25.06.2012	Parcelle N° 771, passage école 55 200.00	55 200.00	0.00	33 120.00		5 520.00
28.12.2018	Amortissement complémentaire			22 080.00	0.00	22 080.00
06.03.2013	Aménagement Rue du Vieux-Four 1 850 000.00	1 840 149.35	0.00	306 690.00	1 533 459.35	61 338.00
13.12.2010	Nouvelle mairie Achat du bâtiment 350 000.00	342 600.00	0.00	68 520.00	274 080.80	11 420.00
14.05.2013	Aménagement zone sportive et abords de la future mairie 2 900 000.00	2 911 121.70	8 000.00	483 764.20	2 419 357.50	96 774.30
24.09.0713.12.	Nouvelle mairie - Travaux 2 000 000.00	1 953 377.15	100 768.05	317 542.10	1 535 067.00	61 402.70
31.10.2012						
18.11.2015	Réhabilitation Collecteurs Dronde 750 000.00	723 942.05	80 721.65	69 217.35	574 003.05	23 072.45
16.11.2016	FIDU	91 700.00	0.00	1 607.00	90 093.00	1 607.00
				Totaux	10 310 842.53	900 255.45

ANNEXE 14

Valeur activée	Date de la délibération	Numéro du bien	N°composant	Désignation du bien	Statut En cours	Explications sur le dépassement
200 000.00	19.12.2012	1	0	Construction EVE	2	
150 000.00	23.01.2017	1	1	Construction EVE	2	
3 800 000.00	26.02.2018	1	2	Construction EVE	2	

Ce chapitre vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus et les risques financiers.

A. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Conseil administratif avec la collaboration du Secrétaire général (ou du service financier) est responsable des stratégies financières appliquées.

Dans le cadre de ses activités, la commune peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment :

- au risque de marché (risque de taux d'intérêt)
- au risque de crédit (risque de contrepartie)
- au risque de liquidités.

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances communales. La Commune ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces différents risques.

i. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. La Commune considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans la mesure où :

- ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements suisses à Genève
- ses créances fiscales sont gérées par l'AFC qui dispose d'un service du contentieux. Par ailleurs, en fonction des provisions comptabilisées, le risque de perte devrait être couvert.
- ses autres créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier et sont constituées uniquement par les locations de salles ou des facturations des restaurants scolaires (montants peu significatifs).

iii. Risque de taux d'intérêt

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Commune considère qu'elle n'est que faiblement exposée au risque de taux d'intérêts dans la mesure où sa (faible) dette est contractée en taux fixes.

ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque la Commune rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La commune perçoit des acomptes mensuels de l'Etat de Genève au titre d'avance sur les encaissements de créances fiscales. Ces acomptes sont calculés sur la base des prévisions fiscales de l'année. Ces dernières représentent la grande part du budget (env. 90 %). Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est faible.

La Commune peut avoir recours pour financer ses investissements à des emprunts à moyen et long terme. Toutefois, les disponibilités sont actuellement suffisantes afin d'éviter l'emprunt. Par ailleurs, le plan financier quadriennal permet de gérer les liquidités et limiter le risque d'un manco de liquidités. Ce plan est actualisé régulièrement.

iv. Risque de change

La Commune n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autre que le franc suisse sont très limitées.

B. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Un système de contrôle interne a été introduit par la commune en 2018. Les huit processus suivants ont été mis en place :

- | | |
|--------------------------|----------------------------------|
| • Achats | • Clôture |
| • Débiteurs | • Subventions |
| • Trésorerie | • Charges salariales |
| • Elaboration budgétaire | • Taxe professionnelle communale |

Ces processus ont été établis sur la base du "Guide du système de contrôle interne des communes genevoises" mandatés par l'ACG, en les adaptant aux risques et à l'activité de la commune.

Ils ont été mis en place afin d'optimiser la qualité des prestations et la gestion communale mais aussi afin de minimiser les risques économiques et financiers inhérents à l'activité de la commune.

C. CONTRATS DE LEASING

La commune n'a pas conclu de contrat de leasings.

DEGAUTO. Degré d'autofinancement

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
0.00	0.00	0.00	0.00	1,392.75	1,392.75

Valeurs indicatives	Plus grand que 100 : Haute conjoncture Plus grand que 80 : Cas normal Plus petit que 80 : Récession
Définition	Le degré d'autofinancement est l'autofinancement exprimé en pourcentage de l'investissement net
Remarque	La commune autofinance intégralement ses investissements.

DETBREARE. Dette brute par rapport aux revenus

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
0.00	0.00	0.00	0.00	183.89	183.89

Valeurs indicatives	Plus grand que 200 : Critique Plus grand que 150 : Mauvais Plus grand que 100 : Moyen Plus grand que 50 : Bon Plus petit que 50 : Très bon
Définition	La dette brute par rapport aux revenus est l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants
Remarque	La dette brute par rapport aux revenus est l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants. La commune a une dette brute de CHF 7 952 727.25.

DETNETHA. Dette nette en francs par habitant

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
0.00	0.00	0.00	0.00	-2 453.27	-2 453.27

Valeurs indicatives	Plus petit ou égal à 0 : Patrimoine net Plus petit que 1000 : Endettement faible Plus petit que 2500 : Endettement moyen Plus petit que 5000 : Endettement important Plus grand ou égal à 5000 : Endettement très important
Définition	Ce ratio correspond à la dette nette (constituée des capitaux de tiers déduction faite du patrimoine financier) divisée par le nombre d'habitants
Remarque	Le patrimoine financier de la commune est supérieur à ses engagements.

PCHINTN. Part des charges d'intérêts nets

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
0.00	0.00	0.00	0.00	2.79	2.79

Valeurs indicatives	Plus petit ou égal à 4 : Bon Plus grand que 4 : Suffisant Plus grand que 9 : Mauvais
Définition	La part des charges d'intérêts est la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimée en pourcentage des revenus courants.

PROPINV. Proportion des investissements

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
0.00	0.00	0.00	0.00	3.67	3.67

Valeurs indicatives**Plus petit que 10 : Effort d'investissements faible**

Plus petit que 20 : Effort d'investissements moyen

Plus petit que 30 : Effort d'investissements élevé

Plus grand ou égal à 30 : Effort d'investissements très élevé

Définition

La proportion des investissements correspond aux investissements bruts exprimés en pourcentage des charges totales consolidées

Remarque

Les investissements de 2018 peuvent être qualifiés de faibles

PSERVDET. Part du service de la dette

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
0.00	0.00	0.00	0.00	16.99	16.99

Valeurs indicatives

Plus petit que 5 : Charge faible

Plus petit que 15 : Charge acceptable

Plus grand ou égal à 15 : Charge forte**Définition**

La part du service de la dette correspond au total des charges d'intérêts en chiffres nets et des amortissements ordinaires, exprimés en pourcentage des revenus courants

TXAUTOF. Taux d'autofinancement

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
0.00	0.00	0.00	0.00	34.38	34.38

Valeurs indicatives**Plus grand ou égal à 20 : Bon**

Plus grand ou égal à 10 : Moyen

Plus petit ou égal à 10 : Mauvais

Définition

Ce ratio correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants

TXENDNET. Taux endettement net

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
0.00	0.00	0.00	0.00	-91.80	-91.80

Valeurs indicatives**Plus petit ou égal à 100 : Bon**

Plus petit ou égal à 150 : Suffisant

Plus grand que 150 : Mauvais

Définition

Le taux d'endettement net est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier exprimée en pourcentage des revenus fiscaux

Fonction	Désignation fonction	Nature	Désignation nature	Budget total	Solde	Ecart +	Commentaires
02	Services généraux	30	Charges de personnel	365 990.00	370 309.55	-4 319.55	Charges personnel administratif supplémentaires
02	Services généraux	33	Amortissements du patrimoine administratif	332 183.00	337 731.70	-5 548.70	Charges d'amortissement supplémentaires
21	Scolarité obligatoire	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	178 300.00	195 262.05	-16 962.05	Gestion des repas de midi par la mairie non budgétés
21	Scolarité obligatoire	38	Charges extraordinaires	0.00	264 099.00	-264 099.00	Amortissement complémentaire
34	Sports et loisirs	33	Amortissements du patrimoine administratif	96 774.00	102 294.30	-5 520.30	Amortissement parcelle Geneux Dancet non budgété
34	Sports et loisirs	38	Charges extraordinaires	0.00	22 080.00	-22 080.00	Amortissement complémentaire
54	Famille et jeunesse	36	Charges de transfert	99 700.00	99 842.10	-142.10	Frais Garderie "Les Cartiminois" plus élevés
72	Traitement des eaux usées	33	Amortissements du patrimoine administratif	23 072.00	23 072.45	-0.45	Mise à jour amortissement
91	Impôts	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0.00	35 607.05	-35 607.05	Provision sur reliquat impôt et imputations forfaitaires

FIDUCIAIRE ALEXIA SARL

Route du Grand-Lancy 129 A

1213 ONEX

Tél 022 / 793 57 18

Fax 022 / 793 57 19

Rapport de l'organe de contrôle
sur les comptes 2018
à l'intention du conseil municipal
de la commune d'Aire-la-Ville

Onex, le 26 avril 2019

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels (bilan, comptes des résultats, compte des investissements, tableau de flux de trésorerie et annexes) de la COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil administratif

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales cantonales et communales, incombe au conseil administratif, composé du maire et de deux adjoints. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre le Conseil administratif est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de contrôle

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit inclus la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément aux dispositions légales et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels défini selon les prescriptions du Conseil administratif.

Recommandation

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis

Remarque

Pour la première fois, en 2018, les comptes de la commune ont été établis conformément au Manuel Comptable Harmonisé 2 (MCH2).

FIDUCIAIRE ALEXIA SARL

J.-J. Weber

Jean-Jacques Weber
Expert-Réviseur agréé
Expert-comptable diplômé

Annexe : Comptes annuels 2018 de la commune d'Aire-la-Ville et ses annexes

FIDUCIAIRE ALEXIA SARL

Route du Grand-Lancy 129 A

1213 ONEX

Tél 022 / 793 57 18

E-mail : weber@fiduciaire-alexia.ch

Rapport succinct de l'organe de révision
sur les comptes 2018
à l'intention du conseil de fondation de la
Fondation communale pour le chauffage,
Aire-la-Ville

Onex, le 6 juin 2019

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels (bilan, compte de résultats, compte des investissements, tableau des flux de trésorerie et annexe) de la Fondation communale pour le chauffage, Aire-la-Ville, pour l'exercice 2018 arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité des Membres du conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre le conseil de fondation est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de contrôle

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2018 arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et de la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté qu'il n'y avait pas de système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels défini selon les prescriptions du conseil de fondation.

Recommandation

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un découvert de CHF 156'600.32. Nous vous incitons à trouver une solution pour combler ce découvert et ces déficits annuels persistants.

FIDUCIAIRE ALEXIA SARL

J. J. Weber

Jean-Jacques Weber
Expert-Réviseur agréé
Expert-comptable diplômé

Annexe : Comptes annuels (bilan, compte de résultats, compte des investissements, tableau des flux de trésorerie et annexe)

Fondation communale pour le chauffage, Aire-la-Ville

Bilan au 31 décembre 2018

	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2018</u>
	CHF	CHF
1 ACTIF	8'067'510.33	7'798'541.68
10 Patrimoine financier	331'812.55	370'905.85
100 Disponibilités et placements à court terme	142'118.15	255'854.20
101 Créances	130'270.15	111'552.00
104 Actifs de régularisation	59'424.25	3'499.65
14 Patrimoine administratif	7'735'697.78	7'427'635.83
140 Immobilisations corporelles du PA	7'735'697.78	7'427'635.83
2 PASSIF	8'067'510.33	7'798'541.68
20 Capitaux de tiers	8'193'085.60	7'955'142.00
200 Engagements courants	72'028.50	155'804.90
204 Passifs de régularisation	3'080.00	1'800.00
206 Engagements financiers à long terme	8'117'977.10	7'797'537.10
29 Capital propre	-125'575.27	-156'600.32
299 Excédent/découvert du bilan	-125'575.27	-156'600.32

Fondation communale pour le chauffage, Aire-la-Ville

Compte de résultat par nature pour l'exercice 2018

	Réalisé 2017	Budget 2018	Réalisé 2018
	CHF		CHF
CHARGES D'EXPLOITATION	-850'173.30	-	-835'584.40
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-535'573.30	-	-520'758.95
312 Alimentation et élimination	-412'160.80	-	-388'680.15
313 Prestations de services et honoraires	-36'068.15	-	-33'263.65
314 Travaux d'entretien	-66'824.35	-	-78'259.15
316 Loyers, leasings, fermages, taxes d'utilisation	-20'520.00	-	-20'556.00
33 Amortissement du patrimoine administratif	-314'600.00	-	-314'825.45
330 Immobilisations corporelles du PA	-314'600.00	-	-314'825.45
REVENUS D'EXPLOITATION	877'481.25	-	816'559.35
42 Taxes	837'481.25	-	776'559.35
46 Revenus de transfert	40'000.00	-	40'000.00
RESULTAT D'EXPLOITATION	27'307.95	-	-19'025.05
34 Charges financières	-12'000.00	-	-12'000.00
44 Revenus financiers	-	-	-
Résultat financier	-12'000.00	-	-12'000.00
RESULTAT OPERATIONNEL	15'307.95	-	-31'025.05
38 Charges extraordinaires	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	-	-	-
Résultat extraordinaire	-	-	-
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTAT	15'307.95	-	-31'025.05

Fondation communale pour le chauffage, Aire-la-Ville**Compte de résultat par fonction pour l'exercice 2018**

	<u>Réalisé 2017</u>	<u>Budget 2018</u>	<u>Réalisé 2018</u>
	CHF		CHF
8 ECONOMIE PUBLIQUE			
87 COMBUSTIBLES ET ENERGIE			
873 Energie non électrique			
Total des charges	-862'173.30	-	-847'584.40
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-535'573.30	-	-520'758.95
33 Amortissement du patrimoine administratif	-314'600.00	-	-314'825.45
34 Charges financières	-12'000.00	-	-12'000.00
Total des revenus	877'481.25	-	816'559.35
42 Taxes	837'481.25	-	776'559.35
44 Revenus financiers	-	-	-
46 Revenus de transfert	40'000.00	-	40'000.00
TOTAL DES CHARGES	-862'173.30	-	-847'584.40
TOTAL DES REVENUS	877'481.25	-	816'559.35
RESULTAT	15'307.95	-	-31'025.05



EUREX AUDIT SARL
Agréée auprès de l'ASR
N° 501 198

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de fondation de la

Fondation de la commune d'Aire-la-Ville pour la construction et la gestion de logements « Les Chouettes »

Aire-la-Ville

Chêne-Bourg, le 9 mai 2019

Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la **Fondation de la commune d'Aire-la-Ville pour la construction et la gestion de logements « Les Chouettes »**, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2018 arrêté au **31 décembre 2018**.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou

EUREX AUDIT SARL, Luxembourg, succursale de Chêne-Bourg
TVA N° CHE-109.472.009
Rue de Genève, 18 - Case postale 306 - 1225 Chêne-Bourg
Tél : +41 22 342 27 01 - Fax : +41 22 342 27 21 - E.mail : audit@eurexsuisse.com - www.eurex.swiss

-2-

d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au **31 décembre 2018** sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel MCH2.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 68, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

EUREX AUDIT Sàrl
N° de registre 501198

Guillaume Belin
Expert-Réviser agréé responsable

Annexes : Comptes annuels comprenant :

- Bilan au 31 décembre 2018 d'un total de CHF 9'210'692.31
- Compte de résultat présentant un résultat de CHF 284'629.60
- Compte des investissements
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe

1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2018
Fondation "Les Chouettes" ; Aire-la-Ville

BILAN AU 31.12.2018	31.déc.18	31.déc.17	Variation
1 ACTIF	9'210'692.31	9'456'085.99	-245'393.68
10 PATRIMOINE FINANCIER	9'210'692.31	9'456'085.99	-245'393.68
100 Disponibilités et placements à court terme	706'831.52	666'141.91	40'689.61
101 Créances	-	-	-
102 Placements financiers à court terme	-	-	-
104 Actifs de régularisation	-0.02	207.85	-207.87
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-	-
107 Placements financiers	151'314.81	138'714.70	12'600.11
108 Immobilisations corporelles PF	8'352'546.00	8'651'021.53	-298'475.53
109 de tiers	-	-	-
14 PATRIMOINE ADMINISTRATIF	-	-	-
140 Immobilisations corporelles du PA	-	-	-
142 Immobilisations incorporelles	-	-	-
144 Prêts	-	-	-
145 Participations, capital social	-	-	-
146 Subventions d'investissements	-	-	-
148 Amortissements supplémentaires cumulés	-	-	-
2 PASSIF	9'210'692.31	9'456'085.99	-245'393.68
20 CAPITAUX DE TIERS	5'390'507.55	5'622'055.30	-231'547.75
200 Engagements courants	-	-	-
201 Engagements financiers à court terme	-	-	-
204 Passifs de régularisation	10'507.55	10'813.30	-305.75
205 Provisions à court terme	-	151'242.00	-151'242.00
206 Engagements financiers à long terme	5'380'000.00	5'460'000.00	-80'000.00
208 Provisions à long terme	-	-	-
209 capitaux de tiers	-	-	-
29 CAPITAL PROPRE	3'820'184.76	3'834'030.69	-13'845.93
291 Fonds	1'000'001.00	1'000'001.00	-
294 Réserve conjoncturelle	-	-	-
299 Excédent/découvert du bilan	2'820'183.76	2'834'029.69	-13'845.93

2. COMPTE DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2018
Fondation "Les Chouettes" ; Aire-la-Ville

	Comptes 31.12.2018	Comptes 31.12.2017
Charges d'exploitation		
30 Charges de personnel	17'660.00	17'299.70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	170'808.60	220'077.25
33 Amortissements du patrimoine administratif	-	-
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-
36 Charges de transfert	-	-
37 Subventions à redistribuer	-	-
Total des charges d'exploitation	188'468.60	237'376.95
Revenus d'exploitation		
40 Revenus fiscaux	-	-
41 Revenus régaliens et de concessions	-	-
42 Taxes	-	-
43 Revenus divers	429'036.00	423'548.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-
46 Revenus de transfert	-	-
47 Subventions à redistribuer	-	-
Total des revenus d'exploitation	429'036.00	423'548.00
Résultat d'exploitation	240'567.40	186'171.05
34 Charges financières	107'258.30	108'130.70
44 Revenus financiers	78.50	312.45
Résultat financier	-107'179.80	-107'818.25
RESULTAT OPERATIONNEL	133'387.60	78'352.80
38 Charges extraordinaires	-	-
48 Revenus extraordinaires (dissolution prov.grands travaux)	151'242.00	-
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	151'242.00	-
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	284'629.60	78'352.80

3. COMPTE DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2018

Fondation "Les Chouettes" ; Aire-la-Ville

	Comptes au 31 décembre 2018	Comptes au 31 décembre 2017
F0 Administration générale		
Total des charges	188'468.60	237'376.95
Total des revenus	580'278.00	423'548.00
F01 Conseil municipal et exécutif		
Total des charges	-	-
Total des revenus	-	-
30 Charges de personnel	-	-
31 Biens, services et autres charges d'expl.	-	-
F02 Services généraux		
Total des charges	188'468.60	237'376.95
Total des revenus	580'278.00	423'548.00
30 Charges de personnel	17'660.00	17'299.70
31 Biens, services et autres charges d'expl.	170'808.60	220'077.25
33 Amortissements du PA	-	-
43 Revenus divers	429'036.00	423'548.00
44 Revenus financiers	-	-
48 Revenus extraordinaires (dissolution prov.grands travaux)	151'242.00	-
.....		
.....		
F9 Finances et impôts		
Total des charges	107'258.30	108'130.70
Total des revenus	78.50	312.45
F91 Impôts		
Total des charges	-	-
Total des revenus	-	-
31 Biens, services et autres charges d'expl.	-	-
36 Charges de transfert	-	-
40 Revenus fiscaux	-	-
42 Taxes	-	-
F92 Conventions fiscales		
Total des charges	-	-
Total des revenus	-	-
36 Charges de transfert	-	-
F93 Péréquation financière et compensation des charges		
Total des charges	-	-
Total des revenus	-	-
36 Charges de transfert	-	-
F95 Quote-parts, autres		
Total des charges	-	-
Total des revenus	-	-
46 Revenus de transfert	-	-
F96 Administration fortune et dette		
Total des charges	107'258.30	108'130.70
Total des revenus	78.50	312.45
34 Charges financières	107'258.30	108'130.70
44 Revenus financiers	78.50	312.45
F97 Redistributions		
Total des charges	-	-
Total des revenus	-	-
46 Revenus de transfert	-	-
Total des charges	295'726.90	345'507.65
Total des revenus	580'356.50	423'860.45
Résultat de l'exercice	284'629.60	78'352.80

Les comptes détaillés peuvent être consultés auprès de la Mairie





Mairie d'Aire-la-Ville

Rue du Vieux-Four, 50
CH-1288 Aire-la-Ville

Tél. +41 22 757 48 29

Fax. +41 22 757 48 32

info@aire-la-ville.ch _ www.aire-la-ville.ch

Ouverture au public: mardi 15h00-19h00 _ vendredi 8h00-11h30

